

DEPARTEMENT POLITIQUE
FEDERAL

3003 Berne, le 10 novembre 1975

Service information
et presse

9/6

s.C.41.129.O. - DR/Wf

Note à Monsieur Andres

Emission de la télévision canadienne
sur le secret bancaire en Suisse.

La question qui fait l'objet de la note ci-jointe du Service économique et financier, a été discutée en séance du matin chez le Secrétaire général.

L'éventualité de provoquer une interpellation parlementaire du même genre que celle de M. Peyrot, à propos de l'émission de la NBC ayant été envisagée, je suis intervenu pour montrer les différences que présentent ces deux affaires.

Dans le cas NBC, nous avons servi d'intermédiaire entre l'équipe Télévision américaine et M. Cellio. C'est une critique que le parlementaire adresse à ce propos au Conseil fédéral. Ce dernier avait alors procédé à une mise au point et rappelé - M. Ziegler était également mis en cause - que le gouvernement n'avait pas à distribuer des louanges ou des blâmes aux membres du Parlement.

Dans l'affaire Télévision canadienne, aucun service de l'administration fédérale n'a servi d'intermédiaire. Une intervention parlementaire ne pourrait donc pas s'adresser au Conseil fédéral. La question se pose plutôt de savoir si le Parlement a lui-même les moyens de rappeler à l'ordre l'un de ses membres pour des déclarations faites à des mass média étrangers.

- 2 -

M. Rochat va examiner cette question avec M. Zwahlen et voir si une suggestion peut être faite à M. Aubert dans ce sens.

Quant à une démarche de notre Ambassade à Ottawa auprès du MAE canadien ou de la Télévision, elle ne me paraît pas opportune. En fait, elle revêtirait le caractère d'une plainte contre l'attitude de l'un de nos parlementaires. Celui-ci ne manquerait pas d'avoir vent et de rappeler alors qu'une telle démarche est en contradiction avec le contenu de la réponse à l'interpellation Peyrot.

Enfin, il faudrait que les milieux intéressés eux-mêmes fassent montre d'une certaine prudence dans leurs rapports avec les équipes étrangères de Télévision et posent des conditions à leur participation : place équilibrée donnée à chacun des participants, assurance que le découpage ne donnera pas l'impression d'un dialogue entre des participants qui n'ont en fait pas dialogué, etc.

La question sera encore examinée aux soins du Service économique et financier. De notre côté, nous n'entreprenons rien de plus que notre lettre à notre ambassade à Paris du 29 octobre, sous réserve d'un contact ultérieur avec le service précité.


(F. Dubois)

Annexe : ment.